



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 35629

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'accompagnement des salariés en phase de licenciement. Entre la prononciation d'une liquidation judiciaire et la fermeture définitive de la structure, l'activité peut se poursuivre quelques semaines. Durant cette période, dirigeants et employés apparaissent livrés à eux-mêmes. Leur accompagnement dans la phase de liquidation semble faire défaut. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour renforcer l'accompagnement des salariés et des dirigeants lors d'une liquidation judiciaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35629

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8333

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)